

D E L I B E R A T I O N

Du **Conseil Municipal** - (1) **MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-MINERVOIS**
 concernant l'approbation du **COMPTE DE GESTION- M 57-**
- COMMUNE ST-JEAN-DE-MINERVOIS - 203
 dressé par **Mme BREIL, Receveur.**
N° 02/21-03-2024

L'An **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**, le **VINGT-ET-UN MARS à 18 Heures 00**, le
Conseil Municipal (1) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la
 présidence de **Mme Sylvie MIQUEL, Maire.**

Nombre de **Conseillers Municipaux** (2) en exercice : **11 - 9 étaient présents**

Date de Convocation des Conseillers Municipaux (1) : **le 12/03/2024**

Présents : **Mmes & Mrs. Sylvie MIQUEL, Nicole GLEIZES, Gérard BESSIEUX, Louis PISTRE, Bernard FALCOU, Christiane BEZIAT, Nicole BOJANOWSKI, Serge ROUET, Henri LAGNEAU, Franck RUBIO, Robert BARTHEZ.**

Excusés : **Bernard FALCOU (a donné POUVOIR à Robert BARTHEZ), Christiane BEZIAT (a donné POUVOIR à Franck RUBIO),**

Mme Nicole GLEIZES a été désignée secrétaire de séance.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le **Conseil Municipal** (1) :

Après s'être fait présenté les budgets primitifs et supplémentaires, de l'exercice **2023** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des Restes à Payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice **2023**,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2022**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant **que tout est régulier**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (3) ;
 - Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (3) :
-

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures : *25/03/2024*

Pour expédition conforme :

(1) Conseil Municipal, Comité ou Commission Administrative.

(2) Conseillers Municipaux ou Membres.

(3) Rayer la Mention Inutile

Le Maire

Sylvie MIQUEL

